



Demande congés sans solde suite à arrêt maladie

Par **ninimilo**, le **13/03/2012** à **02:56**

Bonjour,

Actuellement en arrêt maladie pour dépression jusqu'à fin mars, j'ai fait une demande de congés sans solde auprès de mon employeur qui débuterait le 1^{er} avril. Or mon employeur souhaite que je revienne dans l'entreprise pour 1 ou 2 semaines afin d'organiser au mieux ma future absence de 11 mois. J'ai plaidé ma cause, [fluo]mais il semblerait d'après mon employeur qu'il n'est pas [fluo] [fluo]légal après un arrêt maladie d'enchaîner directement sur un congés [fluo][fluo]sans solde[fluo]. Si tel est le cas, cela va être très difficile pour moi de revenir au sein de cette entreprise pour l'instant.

Connaissez vous la réponse à cette question ? Sinon auprès de qui ou quoi puis-je avoir confirmation de ce qu'avance mon employeur.

Merci d'avance pour vos réponses rapide, car je dois m'entretenir avec mon employeur demain ou après demain au plus tard

Par **pat76**, le **13/03/2012** à **14:43**

Bonjour

Pour l'instant vous êtes en arrêt maladie pour dépression et cela jusqu'à fin mars (date exacte?)

Votre médecin traitant envisage de prolonger votre arrêt?

Depuis quelle date êtes-vous arrêté?

Dépression suite aux conditions de travail?

Par **ninimilo**, le **13/03/2012** à **15:04**

Bonjour et merci pour votre réponse.

Le choix de ne plus prolonger l'arrêt maladie vient de moi (arrêt depuis 04/2011). Cette état "d'arrêt maladie" ne me convient pas et me rend encore plus dépressive (dépression due à mon travail). Donc après mûres réflexions, j'ai fait cette demande de congés sans solde. Mon employeur ayant compris ma situation ne s'oppose pas à ce congés, mais voilà, il paraît que je dois absolument revenir 1 ou 2 semaines au travail pour ensuite pouvoir partir en sans solde ! Incongru !!! Je suis en arrêt pour dépression à cause de mon travail, je veux stopper mon arrêt maladie car cela ne colle pas à mon caractère et me fait + de mal que de bien et pour cela il faudrait que je revienne dans mon entreprise, responsable de ma situation ! Cela encourage les gens à se complaire en maladie non ? Je suis au point où s'il faut que j'y retourne même 1 semaine à rester en arrêt maladie pour ne remettre les pieds là bas, en tout cas pour l'instant...

Par **pat76**, le **14/03/2012** à **13:49**

Bonjour

A quelle date devez-vous en principe votre poste de travail?

Votre arrêt aura-t-il été supérieur à 21 jours?